

avoir qu'une très-mauvaise influence sur ces compagnies. Ce n'est que par les efforts infatigables des officiers que ces compagnies sont maintenues après les deux ou trois premières années de leur existence, et qu'elles atteignent le degré d'efficacité où elles sont aujourd'hui rendues.

SNIDER-ENFIELD.

Les carabines Snider-Enfield reçues d'Angleterre ont été distribuées aux différents corps et aux compagnies de ce district, et ont causé beaucoup de satisfaction et d'encouragement aux volontaires. Je regrette de dire que ces armes ont été distribuées très-tard, et les froids ayant commencé à bonne heure dans cette partie du pays on n'a pu encore s'en servir au tir.

Vers la fin de 1866, deux officiers ont été ajoutés à l'état-major de Québec, savoir :— le capitaine Forrest, payeur du district, et le capitaine Voyer, quartier-maître du district.

Les comptes du district ont été parfaitement tenus, et le payeur du district a toujours donné la plus grande satisfaction et montré une grande ponctualité. Le quartier-maître du district a aussi rempli ses devoirs à mon entière satisfaction.

Je saisis avec plaisir cette occasion de rendre témoignage au zèle et à la promptitude avec lesquels les différents officiers d'état-major de ce district ont rempli leurs devoirs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. A. CASALTY, lieutenant-colonel.

A.A.G. Milice.

Au colonel P. L. MACDOUGALL,

Adjudant-Général, etc., etc., etc.

No. 2.

RAPPORT DU LIEUT.-COL. MACPHERSON.

MONTRÉAL, 1er janvier 1868.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état du district qui m'est confié, et qui comprend deux divisions de brigade, savoir : la 4e division de brigade, ci-devant celle du lieutenant-col. Masson, et la 5e division de brigade, celle du lieutenant-col. Hanson.

Dans la première, qui comprend les comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé et St. Maurice, il y a trois compagnies volontaires, savoir : deux compagnies d'infanterie à Trois-Rivières, et une compagnie de carabiniers à Ste. Thérèse.

Dans la seconde, qui comprend les comtés de Prescott, partie d'Outaouais, Argenteuil, Deux-Montagnes, Soulanges et Jacques-Cartier, il y a deux bataillons d'infanterie, un corps de cavalerie et quatre compagnies indépendantes, savoir : le 11e bataillon des "Tirailleurs d'Argenteuil," dont les quartiers-généraux des compagnies sont à St. André, Carillon, Chatham, Grenville, Lachute (agrandissement Est et Ouest), et Mille Îles ; le 18e bataillon d'infanterie de Prescott, avec quartiers-généraux des compagnies à Hawkesbury Mills, Vaukleek Hill, Hawkesbury Est, Henry's Corners, L'Original et Plantagenet ; un corps de cavalerie à St. André ; une compagnie d'infanterie à Thurso, et une à Lachine ; une compagnie de carabiniers à Como, et une autre à St. Eustache.

L'effectif actuel de la milice volontaire de ce district se trouve indiqué dans le tableau suivant, tiré des listes d'appel reçues jusqu'à cette date :—